

APPROCHE SOUCIEUSE DE LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES :

TENIR COMPTE DES RÉALITÉS SEXOSPÉCIFIQUES DE TOUS LES MIGRANTS⁸

La mise en œuvre du Pacte mondial doit tenir compte de la problématique femmes-hommes. La gouvernance de la migration intégrant la problématique femmes-hommes désigne la manière dont les lois, les politiques et les programmes reconnaissent et tiennent compte des différentes réalités auxquelles les migrants sont confrontés à tous les stades de la migration en raison de leur genre et de facteurs tels que le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou la race, tout en faisant respecter leurs droits de l'homme, en favorisant leur autonomisation et en faisant progresser l'égalité des sexes. Le principe directeur du Pacte mondial relatif à la prise en compte de la problématique femmes-hommes précise ce qui suit :

Le Pacte mondial vise à ce que les droits de l'homme soient pour tous, femmes et hommes, filles et garçons, respectés à tous les stades de la migration, que les besoins spécifiques de chacun et chacune soient bien compris et satisfaits et que les migrantes et les migrants aient les moyens d'insuffler le changement. Il intègre la problématique femmes-hommes et promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation de

^{8.} Cette section est inspirée de la publication « Politiques et pratique : Guide pour une mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations soucieuse des sexospécificités » élaborée par l'ONU-Femmes en consultations avec des membres du Groupe de travail d'experts chargé de la prise en considération des droits fondamentaux des femmes dans le Pacte mondial sur les migrations.

toutes les femmes et les filles, en insistant sur leur indépendance, leur capacité d'action et leur esprit d'initiative, de façon que les migrantes cessent d'être considérées avant tout comme des victimes (Pacte mondial, par. 15 g).

IMPORTANCE D'UNE

D'UNE APPROCHE SOUCIEUSE TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES

Nous devons prendre en compte et reconnaître les réalités sexospécifiques de la migration. Tous les aspects de la migration peuvent être influencés par le sexe d'une personne : les raisons de la migration, les informations reçues avant le départ, les voyages entrepris, l'intégration dans le pays de destination, le travail effectué et les difficultés rencontrées.

Lorsque la migration est un choix, elle peut être l'expression de l'agentivité des migrants et un vecteur favorisant leur autonomisation. Pour nombre de migrants, y compris les femmes, qui représentent environ la moitié de tous les migrants internationaux et des émetteurs de rapatriements de fonds⁹, la migration peut être une expérience positive menant à une vie meilleure et améliorant leurs possibilités de subsistance, leur autonomie et leur émancipation.

^{9.} Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, International Migration 2019 (2019); Fonds international de développement agricole, Travailleurs migrants et envois de fonds : vers la réalisation des objectifs de développement durable, une famille à la fois (2017).

Toutefois, elle peut également exposer de nombreuses personnes, notamment les femmes et les filles, à des situations de vulnérabilité et à des violations de leurs droits en raison des discriminations sexospécifiques présentes dans la législation et la pratique. Les femmes et les jeunes filles migrantes ainsi que les migrants LGBTI sont souvent victimes de formes multiples et croisées de discrimination, ainsi que de racisme et de xénophobie. La discrimination fondée sur la race, l'ethnicité, les particularités culturelles, la nationalité, la langue, la religion ou tout autre statut peut s'exprimer de manière sexospécifique¹⁰. Les femmes migrantes, par exemple, peuvent être confrontées à des risques de discrimination plus élevés car les lois et les politiques reproduisent ou renforcent souvent les inégalités entre les sexes existant dans les pays d'origine, de transit et de destination. En outre, les marchés du travail restent très ségrégués et les femmes ont souvent un accès limité à l'information et manquent de pouvoir de décision et de contrôle sur les ressources en raison des inégalités structurelles entre les genres et les sexes.

^{10.} Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), recommandation générale n° 26 sur les travailleuses migrantes (2008).

Les migrants peuvent être confrontés à des risques accrus de :

Ségrégation professionnelle et sur le marché de l'emploi, Violence sexuelle et sexiste. rémunération inégale et harcèlement sexuel et autres manque d'accès à un travail formes de violence décent et à la protection sociale Discrimination dans la législation et dans la pratique (dont des interdictions d'émigration fondées sur le Pauvreté sexe, l'exigence d'obtenir la permission d'un conjoint ou d'un tuteur de sexe masculin pour migrer) Accès inexistant ou limité à des services tels que les soins de santé, y compris les Traite d'êtres humains services de santé sexuelle et reproductive, la justice et l'éducation

L'APPROCHE SOUCIEUSE TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE FEMMES-HOMMES

DANS LA PRATIQUE

La publication intitulée « Politiques et pratique: Guide pour une mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations soucieuse des sexospécificités » (disponible à l'adresse https://ppguide. unwomen.org/fr) vise à fournir aux gouvernements et aux

autres parties prenantes des orientations claires, concrètes et pratiques pour une mise en œuvre du Pacte mondial qui tienne compte des sexospécificités. Elle comporte une liste de vérification pour chacun des 23 objectifs du Pacte mondial et offre un cadre complet de mesures visant à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lois et de programmes de migration tenant pleinement compte des réalités sexospécifiques de la migration. Les points ci-après sont tirés de ces orientations. Les parties prenantes sont invitées à utiliser les listes de vérification et les autres ressources du Guide.

La mise en pratique de l'approche tenant compte de la problématique femmes-hommes nécessite d'analyser les politiques et les lois afin de comprendre l'impact de la mise en œuvre de ces dernières sur les migrants en fonction de leur sexe et de leur identité sexuelle, et d'y apporter des modifications, le cas échéant.

Les questions primordiales qui doivent être abordées pour garantir une prise en compte de la problématique femmes hommes sont notamment les suivantes :



Veiller à la pleine égalité de tous inscrite dans la loi et éliminer la discrimination sexiste, notamment dans l'éducation, l'emploi, la participation à la vie politique, les soins de santé et la vie économique.



Supprimer les dispositions, restrictions, interdictions ou exclusions prévues par la législation ou existant dans la pratique qui établissent des discriminations sexistes et limitent les possibilités de migration sûre et régulière.



Développer des voies de migration régulières pour les travailleurs migrants qualifiés ou non, y compris les femmes migrantes, et garantir leur accès à un travail décent et à la protection sociale.



Veiller à ce que toutes les lois et politiques en matière d'emploi favorisent le travail décent ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour tous sur le marché du travail.



Garantir l'accès de tous les migrants, quel que soit leur statut, aux services, y compris aux soins de santé et de prise en charge de la violence sexuelle et sexiste.



Recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe et des statistiques sur la migration différenciées selon le sexe, qui reflètent de manière adéquate les différences et les inégalités dans la situation de personnes de sexes et identités sexuelles divers.



Fournir aux migrants des informations claires et accessibles leur permettant de connaître et de comprendre leurs droits et obligations à toutes les étapes de la migration, y compris des informations ciblées destinées aux femmes et aux filles migrantes.